COMMUNE DE
PLAN-
LES-
OUATES

la julienne 20 ans

Règlement

La julienne fête ses 20 ans
Exposition collective – Appel à projet

#66024
08.06.2026

Table des matières

1 Thème 3
2 Contexte 3
3 Conditions 3
4 Modalités de dépôt 3
5 Modalités de retrait 4
6 Concours 4
7 Responsabilités 4
7.1 Utilisation des œuvres 4
7.2 Assurance et acheminement 4

1 Thème

En août 2027, La julienne fête ses 20 ans d'existence.

A cette occasion, la Commune de Plan-les-Ouates, par le biais de son Service culturel, organise une exposition collective sur le thème : **« 20 »**.

L'exposition se déroulera du **samedi 28 août au samedi 18 septembre 2027** à La julienne.

Les œuvres exposées feront l'objet d'un concours. Le public pourra voter pendant toute la durée de l'exposition et décerner quatre prix, qui seront remis lors de la verrée de clôture, le **samedi 18 septembre 2027**.

2 Contexte

L'exposition est ouverte en priorité aux habitantes et habitants de la Commune de Plan-les-Ouates, aux partenaires et aux élèves de La julienne dès 12 ans révolus. La participation est libre et gratuite. Les œuvres présentées feront l'objet d'un concours avec une catégorie « Adultes » et une catégorie « Ados » (12 à 18 ans).

Les domaines suivants sont admis : peinture, dessin, photographie, sculpture, techniques mixtes et vidéo.

Chaque participante et participant présente une seule œuvre. Les œuvres collectives sont acceptées.

3 Conditions

Le thème devra impérativement être présent dans la création, soit par la représentation, soit de manière symbolique.

Aucun message sexiste, raciste, homophobe, discriminatoire ou incitant à la violence, ainsi que tout autre contenu pouvant porter atteinte à l'intégrité du public ne devra apparaître sous peine d'exclusion de l'exposition.

Les œuvres proposées n'excéderont pas 100 x 100 cm et 70 x 70 x 200 cm de haut pour les volumes.

Les copies et plagiats ne sont pas autorisés.

Toute œuvre ne répondant pas à ces conditions sera exclue de l'exposition.

Les personnes qui souhaitent participer à l'exposition doivent impérativement retourner le formulaire d'inscription, accompagné d'un dossier détaillé sur l'œuvre proposée, uniquement par email à lajulienne@plan-les-ouates.ch, jusqu'au **dimanche 21 mars 2027 minuit**.

Le nombre d'inscriptions n'est pas limité, toutefois, le Service culturel se réserve le droit d'opérer une sélection, si un nombre trop important d'œuvres devait poser un problème de scénographie et que toutes les œuvres ne puissent pas être exposées. Dès lors, seules les œuvres sélectionnées seront exposées et concourront. Une communication vous parviendra à ce sujet courant avril 2027. Les décisions du Service culturel sont définitives, ne peuvent faire l'objet d'aucun recours et ne nécessitent aucune justification.

4 Modalités de dépôt

Les œuvres devront impérativement être déposées **du lundi 16 août au mercredi 18 août 2027 à La julienne**. Elles seront déballées sur place en présence de la personne qui les dépose, afin de vérifier leur parfaite condition avant leur prise en charge par la Commune. S'il est constaté, lors du déballage, que l'œuvre est endommagée, elle est automatiquement exclue de l'exposition. Aucun travail de restauration n'est pris en charge par la Commune.

Lors de son dépôt, l'œuvre sera accompagnée d'une enveloppe dans laquelle devront nécessairement figurer : le nom, le prénom, l'adresse et le téléphone de l'auteur, le titre de l'œuvre, sa technique, son format (hauteur x largeur x profondeur) et l'année de production.

- Les œuvres doivent obligatoirement être munies d'un système d'accrochage fiable et pratique, même pour les œuvres à suspendre.
- L'accrochage des œuvres est assuré exclusivement par les organisateurs. Aucune demande de modification de l'accrochage ne sera acceptée.

5 Modalités de retrait

Aucune œuvre exposée ne pourra être retirée avant la fin de l'exposition. Le décrochage des œuvres se fera impérativement dans la semaine qui suit l'exposition, du **lundi 20 au vendredi 24 septembre 2027 de 8h à 12h** ou sur rendez-vous, par les autrices et auteurs, qui ont aussi en charge le remballage de leurs œuvres et prévoiront donc le matériel nécessaire.

Aucune œuvre ne sera remballée, ni renvoyée, par les organisateurs.

6 Concours

Le public pourra voter du **samedi 28 août au vendredi 17 septembre à midi** pour son œuvre préférée dans les catégories « Adultes » et « Ados ».

Deux prix seront décernés dans la catégorie Adultes :

- 1er prix « Adultes » d'une valeur de **Fr. 1'000.-**
- 2e prix « Adultes » d'une valeur de **Fr. 700.-**

Deux prix seront décernés dans la catégorie Ados :

- 1er prix « Ados » d'une valeur de **Fr. 800.-**
- 2e prix « Ados » d'une valeur de **Fr. 500.-**

Le dépouillement des bulletins de vote sera effectué par les organisateurs. La remise des prix aura lieu lors de la verrée de clôture de l'exposition, qui se tiendra le **samedi 18 septembre 2027**. Les décisions prises par les organisateurs concernant l'attribution des prix sont définitives et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Toutes les œuvres restent propriété des artistes.

7 Responsabilités

7.1 Utilisation des œuvres

Les autrices et auteurs autorisent la Commune à utiliser gratuitement le(s) visuel(s) de leurs œuvres dans tout support de communication (papier et numérique). La Commune dispose en tout temps du droit de reproduction de l'œuvre des participants sous réserve de la mention de son autrice ou auteur.

7.2 Assurance et acheminement

Le transport et l'assurance de son œuvre avant son dépôt et dès son décrochage sont à la charge de l'autrice ou auteur.

L'autrice ou auteur doit communiquer aux organisateurs la valeur de son œuvre pour que ceux-ci l'assurent à sa juste valeur, de son dépôt aux organisateurs à son décrochage par son autrice ou auteur.

Le présent règlement est disponible auprès de l'administration de La julienne, du Service culturel de la Commune de Plan-les-Ouates et sur notre site internet communal www.plan-les-ouates.ch/lajulienne20ans.